



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/275
30 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 27 MARS 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉTHIOPIE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant au texte du communiqué du sixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui était annexé à la lettre datée du 17 mars 1998 que vous a adressée le Représentant permanent du Kenya (S/1998/247), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration de la dix-septième session du Conseil des ministres de l'IGAD, tenue le 15 mars 1998 à Djibouti (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Duri MOHAMMED

Annexe

DÉCLARATION DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL
DES MINISTRES DE L'IGAD RELATIVE AUX SITUATIONS
CONFLICTUELLES DANS LA SOUS-RÉGION

(DJIBOUTI, 15 MARS 1998)

Somalie

Le Ministre éthiopien des affaires étrangères, S. E. Ato Seyoum Mesfin, a informé le Conseil des derniers développements du processus de paix en Somalie. En tant que pays mandaté par la région et l'OUA pour rechercher une solution pacifique au problème de la Somalie, l'Éthiopie a lancé un appel aux États membres de l'IGAD pour qu'ils redoublent d'efforts afin d'assurer que l'initiative de paix de l'IGAD relative à la Somalie, qui se trouve être dans une situation de confusion, ne soit pas vouée à l'échec à cause de la prolifération d'initiatives parallèles.

Le Ministre éthiopien des affaires étrangères a souligné qu'il fallait tirer les enseignements de l'expérience récente si l'on voulait assurer le succès d'une nouvelle tentative d'instauration de la paix.

La prolifération des initiatives, qui venaient s'ajouter au manque de détermination de la part des chefs de faction, est considérée comme la cause profonde des énormes difficultés auxquelles se heurte l'initiative de paix de l'IGAD en Somalie. L'absence d'appui au processus de paix de la part de la communauté internationale a été également considérée comme l'un des problèmes à surmonter.

Le Conseil a entendu un exposé détaillé de l'état du processus de paix en Somalie et est convenu de ce qui suit :

1. L'élément central du progrès dans le processus de paix en Somalie est que les pays de l'IGAD poursuivent leur action avec une détermination redoublée. La décision prise par le Conseil national à sa troisième session au sujet des amendements à la Déclaration du Caire constitue la base du sauvetage du processus de paix concernant la Somalie.
2. Le Conseil a décidé d'élargir le processus de paix en y faisant participer davantage la société civile somalienne, l'appui de la communauté internationale étant à cet égard indispensable.
3. La communauté internationale est invitée à contribuer à l'effort de paix sur les plans politique, diplomatique et financier, d'une manière générale, et, en particulier, en aidant directement au relèvement des régions ou zones de la Somalie où les chefs de faction et leurs groupes apportent la preuve de leur engagement pratique à la paix, à la stabilité et à la réconciliation nationale.

À ce propos, l'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire général sont priés instamment de prendre sans tarder des mesures pour constituer le fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer le processus de paix en Somalie, idée lancée il y a un certain temps mais qui était jusque-là restée sans suite.

/...

Il a de ce fait été jugé nécessaire que le Président en exercice de l'IGAD adresse une lettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité pour les engager à aider à atteindre cet objectif et à demander leur appui pratique afin de stimuler et consolider l'initiative renouvelée de l'IGAD.

Le Conseil a à ce propos prié le Président en exercice de l'IGAD, S. E. le Président Daniel Arap Moi, de se mettre en rapport avec la présidence de l'Union européenne et de la Commission ainsi qu'avec la présidence du Forum des partenaires de l'IGAD afin de demander le soutien actif de l'Union européenne au processus de paix en Somalie, spécifiquement, en permettant que des fonds alloués à la Somalie au titre de la Convention de Lomé servent au redressement des régions de Somalie d'une manière propre à renforcer le processus de paix et à favoriser la création et la consolidation de la base de la paix dans ce pays.

4. Le Conseil a également décidé d'examiner la possibilité de créer un mécanisme de consultation avec toutes les parties prêtes à contribuer au processus de paix en Somalie, sur la base de l'initiative de l'IGAD, et à condition qu'elles s'abstiennent de toute initiative parallèle et se bornent à étayer les efforts de l'IGAD. Les critères d'appartenance au Forum des partenaires de l'IGAD étant en cours de rédaction, il serait peut-être possible dans l'intervalle d'envisager la possibilité d'accueillir les parties qui souhaitent contribuer à la paix en Somalie, ainsi que du reste à d'autres activités analogues menées par l'IGAD, dans les sous-comités créés par le Forum conjoint des partenaires de l'IGAD. En l'occurrence, ceux qui tiennent à apporter une contribution à la paix en Somalie pourraient peut-être faire partie du sous-comité du Forum sur la Somalie, à condition d'être disposés à oeuvrer par le truchement de l'initiative de paix de l'IGAD. Ils pourraient ainsi faire connaître leurs vues sans devoir lancer leur propre initiative ce qui, l'expérience l'a montré, ne peut que faire plus de mal que de bien.

5. Le Conseil s'est déclaré désireux de convoquer une conférence internationale, sous les auspices de l'IGAD, pour maximiser l'appui de la communauté internationale au processus de paix. Cette conférence, à laquelle, outre les chefs de faction somaliens, participeraient des groupes civiques, tels que des anciens des clans, des représentants de groupements de femmes et de jeunes, des intellectuels somaliens, des chefs religieux et des représentants du monde somalien des affaires, pourrait être amenée à déboucher sur un plan d'action sur les moyens de renforcer le processus de paix, qui contiendrait des propositions précises et pratiques tendant à maximiser l'appui effectif de la communauté internationale à la réconciliation nationale en Somalie.

Soudan

La délégation soudanaise a exprimé sa profonde gratitude pour les pourparlers de paix en cours au sujet du conflit dans le sud du Soudan, organisés grâce à la médiation de l'IGAD. Le Conseil a également été informé de l'importance de la transparence, de l'impartialité et de la convergence des objectifs au sein de l'IGAD si l'on voulait que le processus de paix soit couronné de succès. La délégation a lancé une mise en garde contre les effets négatifs de certaines influences extérieures sur le processus de paix dans le sud du Soudan.

Le Conseil loue l'esprit de compréhension et la patience dont font preuve le Gouvernement soudanais et le SPLM/A dans la recherche d'une solution durable au conflit dans le sud du Soudan.

Le Conseil encourage les parties au conflit à oeuvrer de concert dans le sens d'un cessez-le-feu afin de créer un cadre propice à la prochaine série de pourparlers, qui doit se tenir en avril 1998 à Nairobi.

Le Conseil rappelle une fois de plus son appui à la Déclaration de principes qui constitue à son avis la seule base de négociation visant à régler le conflit, telle qu'elle a été entérinée aussi bien par le Gouvernement soudanais que par le SPLM/A et renforcée par la diplomatie de la navette menée par les États membres.
